

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	FÉRIGUEUX	PARIS
4 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 24 »	5 » 45 »	7 » 39 »	9 » 22 »	9 » 41 »	—	—	11 » 7 »	2 » 48 soir.

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : {Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 25 Novembre.

Le conseil municipal de Paris vient d'être saisi d'un document d'un intérêt considérable qui fait déjà grand bruit. Le rapporteur du budget des cultes, M. Jules Roche, demande le rejet pur et simple des sommes inscrites pour cet objet et qui s'élèvent pour l'année 1880 au chiffre de 481,573 fr. Il propose ensuite d'émettre le vœu « que la législation soit modifiée au plus tôt de manière à ce que les communes recouvrent la libre disposition des immeubles qui leur appartiennent et qui sont habituellement affectés au service des différents cultes, et à ce qu'elles ne soient plus soumises à aucune charge relative aux diverses religions. »

L'obéissance à la loi, si l'on en croit le rapporteur, n'a plus « sa raison d'être », et l'on propose simplement, tranquillement, de rejeter le crédit demandé, au nom de la loi même, par l'administration.

Le rapport dont il s'agit est donc un défi jeté à la loi, au Gouvernement, aux Chambres.

Quelle idée les conseillers municipaux de Parisse font-ils de leur mandat ? Se prendraient-ils pour des députés, pour des sénateurs, pour des membres du pouvoir législatif ? Ce serait tout bonnement une usurpation de pouvoir.

Il est difficile à la République de trouver de pires ennemis que le conseil municipal parisien.

entre le cabinet de Bruxelles et le Vatican à l'occasion de la levée de boucliers de l'épiscopat belge. M. Frère-Orban a communiqué aux Chambres les documents qui émanent du gouvernement pontifical. Ils produiront partout une profonde impression.

Le pape reconnaît sans doute les droits de l'épiscopat et ne le condamne pas de maintenir la doctrine absolue de l'Eglise par rapport à l'enseignement public, mais il le blâme hautement et à plusieurs reprises de se livrer à des manifestations passionnées qui compromettent sa cause au lieu de la servir, d'attaquer les institutions du pays et de ne pas suivre une politique de modération qui, dans les circonstances actuelles, est une politique non-seulement nécessaire, mais habile.

Ce sage langage sera certainement entendu ailleurs encore qu'en Belgique. Que le clergé de tous les pays écoute cette parole paternelle et modératrice ! L'avenir de l'Eglise en dépend !

Léon XIII donne l'exemple, et, en cela, on ne saurait trop le louer. Autrefois, des voix enthousiastes criaient à Pie IX, lorsqu'il débuta de son pontificat il se mit à la tête du mouvement libéral : « Courage, saint père ! courage ! » Il faut dire la même chose au nouveau pontife dans la tentative qu'il fait visiblement pour modérer l'ardeur belliqueuse de l'Eglise et la réconcilier avec l'esprit moderne.

Oui, courage, saint père, courage ! Désarmez ces frères ennemis que la passion entraîne. La religion n'a pas besoin de milice armée en guerre comme les pouvoirs temporels. Ses armes spirituelles lui suffisent. Elle a la foi, elle a la charité, elle a la patience, elle a la loi morale qui est sa grandeur, elle a sa faiblesse elle-même qui est sa force. Elle dominera toujours bien mieux en bénissant qu'en maudissant !

Soir.

Il est certain que, dans les entretiens que nous avons eus avec les représentants de toute nuance, nous avons constaté une réelle tendance à la conciliation. Nous signalons ce fait, il y a déjà quelques jours ; toutes les conversations que nous avons pu avoir depuis, sont venues corroborer nos premières impressions. Tous, députés et sénateurs, rapportent des départements la conviction que la France veut la paix au dedans comme au dehors, qu'elle est d'autant plus facile à alarmer qu'elle a entrevu et qu'elle entrevoit encore une reprise possible des affaires, un réveil de prospérité. Elle accepte l'ordre de choses établi, la République sans arrière-pensée ; elle estime qu'elle peut vivre heureuse sous ce régime ; mais la moindre maladresse, la moindre imprudence pourrait ébranler sa confiance. Il s'en est fallu de bien peu, il y a quelques semaines, et ce commencement de défiance n'est pas étranger, qu'on en soit bien persuadé, à la transformation qui s'est produite dans l'esprit de nos législateurs.

En somme, d'où que vienne cette transformation et quel que soit le mobile qui inspire au Parlement une sagesse trop rare, nous nous en félicitons pour le pays ; mais nous en félicitons le Parlement lui-même. Nous serons fort heureux si son autorité morale s'augmente, si le pays peut constater avec reconnaissance, que ses représentants préfèrent désormais des débats fructueux et pratiques à des discussions derrière lesquelles, au lieu de l'intérêt national, se dissimulent à peine des intérêts particuliers, des ambitions égoïstes. Nous en serons d'autant plus heureux que le dernier mois de l'année va commencer, que c'est un mois d'affaires pour beaucoup, de dépenses et de paiements considérables pour tous : le mois des étrennes et des échéances ; que pour quelques-uns, petits, modestes, mais intéressants, le travail et la vente des derniers jours de décembre, représentent la vie de tout l'hiver. Nous avons vu, depuis longtemps, par une sorte de fatalité, ces derniers jours troublés par des crises politiques ; nous avons vu à la veille de Noël se poser plusieurs fois l'hypothèse pénible de l'ajournement du budget. On nous assure — et nous

le croyons — qu'il n'en sera pas de même cette année ; tant mieux ! Nous avons critiqué le prolongement excessif des vacances ; nous sommes prêts à faire amende honorable, si le résultat de ces vacances a été de ramener les esprits aux questions sérieuses et de rompre une tradition dont la République, il ne faut pas se le dissimuler, a déjà beaucoup souffert.

INFORMATIONS

La Liberté se fait l'écho des rumeurs suivantes, que nous croyons sans fondement :

L'année 1880, parmi tant de problèmes qu'elle se prépare à nous soumettre, comme ses aînées, nous pose ce point d'interrogation : Le président actuel de la Chambre sera-t-il réélu ? S'il l'est en effet ce qui, pour nous, n'est pas douteux, encore faut-il qu'il le soit à une grande majorité pour que son crédit et son autorité ne souffrent point de diminution. Si, au contraire, la majorité est faible, ce qui peut arriver, M. Gambetta consentira-t-il à garder une situation qui se trouverait amoindrie ? On dit que la prévision d'une éventualité comme celle-là n'est pas sans préoccuper l'hôte du Palais-Bourbon. On lui prête même l'intention au cas où il lui serait démontré que les éléments d'influence dont il dispose ne sont plus aussi puissants qu'autrefois, d'accepter la présidence du conseil avec un cabinet homogène. Nous donnons ces rumeurs pour ce qu'elles valent, mais elles peuvent paraître intéressantes à examiner.

La question du gouvernement de la Martinique, qui a occupé longtemps l'opinion publique, est tranchée

Par décret en date du 20 novembre 1879, M. le capitaine de vaisseau Hyacinthe-Laurent-Théophile Aube a été nommé gouverneur de la Martinique, en remplacement de M. Gent.

Les discussions irritantes qu'avait soulevées la nomination de M. Gent et les faits personnels dont s'est passionnée la polémique, expliquent suffisamment la décision qui vient d'être prise.

M. Gent est remplacé par un capitaine de vaisseau, parce qu'il n'a pas été possible de trouver un gouverneur civil, un préfet, un haut fonctionnaire voulant aller aux colonies ; c'est M. Aube, beau-frère du général Faïdherbe, qui est appelé à ces fonctions.

Il ne reste plus de cette question qu'une interpellation qui sera dit-on, adressée à M. le ministre de la marine par M. Madier de Montjan. L'honorable amiral Jauréguiberry aura l'occasion d'éclaircir ce pénible incident.

Le Comité diocésain des écoles chrétiennes libres de Paris a publié un document intéressant, en réponse aux allégations produites devant le conseil municipal par M. Hérol. Il résulte de ce document que sur CENT élèves des écoles congréganistes, les écoles transformées par la municipalité et confiées à des laïques, n'ont pas réussi à en retenir plus de QUINZE.

Certains journaux avaient annoncé que M. Clémenceau interpellait M. le ministre des affaires étrangères sur la situation extérieure. Le Mot d'ordre, à cette nouvelle, avait ex-

primé l'avis que cette interpellation était inopportune, parce qu'elle aboutirait à un vote favorable au cabinet M. Clémenceau s'est rendu à l'avis de ses amis.

L'impératrice Eugénie, dont nous avons annoncé l'arrivée à Paris jeudi soir à huit heures, est partie le lendemain au soir à huit heures et demie pour Madrid par la gare d'Orléans.

Dans la journée, elle avait reçu à l'hôtel du duc de Mouchy — où elle était descendue — la visite du prince Napoléon et de l'ex-reine Isabelle d'Espagne.

Le Gaulois avait prétendu que l'ex-impératrice avait demandé et obtenu, par les soins de l'ambassade anglaise, l'autorisation de traverser la France. Cette nouvelle est inexacte. L'ex-impératrice n'avait nullement à solliciter cette autorisation : aucun décret ne lui interdit de traverser la France.

Ajoutons qu'il est inexact que, comme le Figaro l'a dit, M. Roucher-Cadart, directeur de la sûreté générale, et M. Carbet, chef de la police municipale, accompagnés de quatre agents, aient suivi l'ex-impératrice dans un fiacre.

Un arrêté d'expulsion vient d'être pris contre deux italiens, MM. Cafiero et Malatesta.

Des arrestations sont opérées en Irlande. Elles ne sont pas limitées paraît-il, à deux anciens chefs féniens et à un publiciste que l'autorité vient de jeter en prison. On parle de 17 mandats d'arrêt. L'effervescence est à son comble parmi la population irlandaise. Des placards menaçants sont affichés dans toutes les villes. Dans le comté de Mayo, particulièrement, une proclamation convoque le peuple à un grand meeting. Le lieu du rendez-vous est Balla. « Venez par milliers, est-il dit dans cette proclamation, et montrez au gouvernement et au monde que vos droits vous voulez les maintenir. A la rescousse ! avec toute la force de votre nombre ! Terre et liberté ! Dieu garde le peuple ! » On remarquera que ce cri de terre et liberté ! est aussi celui de nihilistes russes.

Le Journal de Bruxelles apprend de source certaine que le traité austro-allemand contient les stipulations suivantes :

Si une des parties avait la guerre à soutenir contre une troisième puissance, l'autre partie lui devrait son concours pour empêcher l'intervention d'une quatrième puissance.

Un congrès catholique se tient en ce moment à Lille. La séance de vendredi a été clôturée par un magnifique discours de M. Ernoul l'ancien garde des sceaux. Les lois Ferry, a-t-il dit, sont moralement mortes. Les catholiques ne doivent pas se reposer. Il faut créer des écoles primaires libres, partout où les laïques sont imposées et revenir au projet de loi de 1872, donnant le droit de suffrage aux pères, mères ou tutrices, pour le choix de l'école laïque ou congréganiste. Cette campagne est populaire. Le peuple aime ceux qui défendent sa liberté et ses droits.

REVUE DES JOURNAUX

Liberté.

Tous les actes de Léon XIII confirment successivement l'impression générale qu'a produite son élévation au trône pontifical. C'est un politique qui a succédé à un mystique. Pie IX était un intransigeant qui restait inflexible dans une doctrine absolue. Léon XIII est un esprit conciliant qui tient compte des nécessités contingentes, et, sans abandonner les principes, sait les combiner avec les besoins des temps et des circonstances.

L'attitude que le souverain-pontife a prise dans la lutte qui divise l'épiscopat belge et le gouvernement du roi Léopold, est, sous ce rapport, aussi caractéristique qu'instructive.

On sait avec quelle ardeur les évêques ont déclaré la guerre au cabinet de Bruxelles, à la suite de la nouvelle loi sur l'instruction publique. Ils ont excommunié les professeurs des écoles de l'Etat, les parents qui y envoient leurs enfants et les élèves eux-mêmes qui les fréquentent. Comme nous l'avions prévu, cet anathème n'a pas obtenu les résultats qu'on en espérait. On ne compte qu'un petit nombre de professeurs et de familles qui aient été arrêtés par la crainte des foudres ecclésiastiques. Les faits constatés ne prouvent pas que le coup porté en Belgique à l'enseignement laïque, ait été bien redoutable. Il n'a fait qu'exciter les passions et les querelles religieuses. C'est jusqu'à présent son seul effet. Chose déplorable, car de telles épreuves sont aussi funestes, plus funestes même pour la religion que pour la société civile. Elles apprennent aux hommes à vivre en dehors de l'Eglise, et, par le temps d'indifférence où nous sommes en matière de foi, le clergé joue un jeu bien dangereux lorsqu'il engage une aussi grave partie.

L'esprit élevé et éminemment pratique de Léon XIII comprend ces vérités et ces dangers.

Il suffit, pour s'en convaincre, de lire impartialement les explications qui ont été échangées

100 L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE

L'impératrice Eugénie a passé la journée de vendredi à Paris, et en est partie par le train de huit heures vingt.

Sa présence avait été tenue secrète pour le public, mais plusieurs personnes en avaient été prévenues, et le prince Jérôme ayant demandé à quelle heure il pourrait être reçu, a été immédiatement introduit auprès de l'impératrice.

Que s'est-il passé dans le cœur de la mère et de l'épouse pendant cette entrevue? c'est ce que les journaux jérômistes ne nous diront certainement pas; mais il est plus que probable que cette femme, si cruellement éprouvée a dû supporter dans cette circonstance une nouvelle épreuve qui a dû raviver de bien tristes et de bien pénibles souvenirs.

Entre elle et lui, il n'y avait rien de commun, aucune sympathie n'était possible, aucun regret ne pouvait les réunir.

Seules les convenances pouvaient un instant mettre en présence ces deux personnalités, et encore ont-elles été insuffisantes du côté du prince Napoléon: le prince n'était pas accompagné de ses fils, qui n'avaient pu être prévenus en temps opportun, dit le *Gaulois*. Le prince Napoléon n'était pas sans connaître à l'avance l'arrivée de l'impératrice, et cette mauvaise excuse n'a dû tromper personne.

« Si je repasse par la France, a répondu la veuve de Napoléon III, je verrai vos fils avec plaisir. »

La reine Isabelle a été reçue peu de temps après; mais la princesse Mathilde s'étant présentée aussitôt après le départ de son frère, a dû s'éloigner sans avoir vu sa cousine.

Que s'est-il passé? Le *Gaulois* dit qu'elle s'est retirée en apprenant que l'impératrice était en prière...

On nous permettra de douter de tant de discrétion. La princesse Mathilde aurait pu attendre un instant. Son départ donne raison à d'autres suppositions.

Nous le répétons, il n'y a rien de commun entre la veuve et la mère des derniers Napoléon et le prince Jérôme.

Paris, 24 novembre.

La commission sénatoriale du budget a rétabli le traitement des archevêques et évêques, tel qu'il était avant le vote de la chambre.

La comtesse de Montijo est morte avant l'arrivée de l'impératrice Eugénie.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

LE BUDGET DU SERVICE MÉDICAL GRATUIT.

Dans sa dernière session le Conseil général du Lot, en présence d'un excédant de dépenses dans le service médical gratuit, n'a point dû chercher longtemps un remède, à un état qui paraît devoir empirer tout les jours; il a simplement biffé, ou à peu près, la subvention. Il a voté 4,000 fr.

Qu'est-ce que 4,000 francs, lorsque plus de 20,000, sont dus, présentement, aux divers pharmaciens? En d'autres termes, MM. les pharmaciens n'ont plus, depuis quelques mois, de crédit ouvert, au budget départemental, pour la fourniture des médicaments gratuits.

Quant aux médecins, pour leurs peines et leurs soins, un crédit leur est largement ouvert et qui ne peut se fermer, imputable sur la gratuité absolue de leur dévouement et de leur philanthropie; pour parler le langage très-imagé de l'administration.

Enfin, le budget de l'Assistance publique monte toujours. Pourquoi s'en plaindre, puisque tous les autres ont doublé depuis 40 ans?

5 à 6,000 malades, d'après les statistiques, sont soignés pour la modique somme de 3 à 4 francs chacun; s'en plaindre serait cruel pour les pauvres assistés. D'autre part, rêver l'extinction du paupérisme dans la société, est aussi généreux que rêver l'extinction de la maladie chez l'homme, mais aussi peu pratique.

Quoiqu'il en soit, le Conseil général mis en demeure de payer, a dit aux communes: payez

vous autres. C'est logique. Celui-là doit le secours à qui, tout naturellement, le pauvre s'adresse. Le pauvre ne peut, raisonnablement, s'adresser au Préfet ou au chef de l'Etat, il s'adresse à son Maire.

Ce langage du Conseil est, assez correct, mais la subvention est minime, et sera certainement insuffisante.

Cependant il faudra bien que les communes s'exécutent. C'est très-simple: mais n'y a-t-il pas autre chose à faire?

Avant tout, je ne veux point dire qu'il ne faille pas payer MM. les pharmaciens. Exiger qu'ils poussent la philanthropie, aussi loin que les médecins, jusqu'à enrichir d'un pareil sacrifice le département, qui est plus riche que le plus riche d'entr'eux; ce serait, encore une fois, trop simplifier les choses. Le Conseil général, qui n'a point nié cette dette, payera ou fera payer MM. les pharmaciens.

Mais, tout d'abord, en matière de préambule, je dois constater que le service médical gratuit dans notre département est dans le plus complet désarroi, aussi bien à la ville qu'à la campagne, mais plus à la ville. Il est vrai que les abus commis par quelques-uns peuvent avoir jeté le discrédit sur tous les autres assistés, et peut vent indigner la pitié de ceux qui assistent. Mais, il n'en est pas moins vrai, qu'il n'y a ni responsabilité de la part des pharmaciens et médecins qui assistent en titre, ni bonne foi et nécessité de la part de quelques assistés et que par dessus tout, il n'y a, et ne peut y avoir, ni surveillance, ni sollicitude dans ce service: en d'autres termes, l'administration est impuissante à surveiller ces dépenses, parce qu'elle est impuissante à surveiller les municipalités et les médecins.

En effet, quel médecin peut affirmer avoir reçu mandat et mission de soigner les pauvres d'une commune quelconque? Sans doute, les communes, sans avoir fait appel, ont toujours rencontré charité et dévouement au secours de leurs malades pauvres, elles inscrivent le nom des pauvres, leurs délivrent des cartes, et sans commander et sans payer, elles ont des médecins à leur service. Mais, encore un coup, les pauvres n'ont pas de médecin. En fait, le médecin, en l'absence de tout mandat et par conséquent de toute responsabilité, ne doit avoir, que trop souvent, la tentation de traiter le malade pauvre comme malade de rencontre.

Disons cependant, qu'à défaut de la plus petite reconnaissance de la municipalité qu'il ne connaît pas, l'humanité, lui commande un devoir qu'il connaît bien et qu'il pratique toujours, grâce à Dieu!

Donc, pas de mandat, pas de mission pour le médecin, partant pas de responsabilité, donc les pauvres n'ont pas de médecin.

D'un autre côté, quelle règle préside à la confection des listes des indigents dans les villes surtout. Là l'opportunité d'une inscription est laissée à l'arbitraire, à la complaisance. Quel est celui qui, ayant demandé, n'a pas obtenu? C'est surtout là qu'il y a double et triple emploi de médecins dans les consultations, et par suite double et triple emploi de remèdes, et partant, dilapidation des fonds mis si généreusement à la disposition de l'assistance.

Instruments aussi dociles qu'inconscients de pareils abus, les médecins gémissent en secret, d'avoir surtout à se défendre, sans succès, contre les parasites, les pique-assiettes de la mendicité, et maudissent toutes ces compromissions fâcheuses pour leur dignité.

Et l'administration, de son côté que peut-elle, sinon payer ce qui est bien et dûment signé par le médecin et délivré par le pharmacien? Qu'a-t-elle à dire à un médecin qu'elle ne connaît pas, à la municipalité dont elle ne peut, raisonnablement, contrôler la besogne d'inscrire ces pauvres? Elle peut encore moins rechercher les malades pauvres.

Dès lors sa surveillance et sa sollicitude sont vaines, comme la responsabilité de la commune et du médecin sont nulles, et comme la dignité des uns et des autres est compromise.

Aussi, tous ceux qu'intéresse cette question attendent-ils une bonne loi, annoncée depuis longtemps, sur le service médical gratuit dans les campagnes. Dérision! Ce mot « des campagnes, » semble dire que notre bonne ville de Cahors possède une organisation quelconque,

dans ce service. Qu'on se détrompe, la désorganisation du service médical gratuit, tel qu'il est pratiqué à Cahors, a surtout servi d'exemple à la description précédente.

Si les médecins de certains départements moins endorants que ceux du nôtre, ont organisé une organisation, nos honorables docteurs de Cahors attendent encore une réponse à leurs doléances à ce sujet, présentées au conseil municipal de la ville, il y a de cela très-longtemps.

Cette pétition est très-explicite.

La voici: *Messieurs les membres du Conseil municipal de Cahors.*

Nous, médecins soussignés, ayons l'honneur de porter à la connaissance du Conseil municipal de la ville de Cahors, que de nombreux abus se commettent, journellement, dans le service de l'assistance médicale gratuite, tant au préjudice du budget de la ville, qu'au détriment de notre propre dignité.

En effet, le système actuel dans lequel, les médecins échappent à la responsabilité, les assistés à la surveillance, sollicite trop souvent de la part du pauvre, des tromperies indignes de la bonne foi de ceux qui l'assistent.

Le détail de ces abus exposé, sous les yeux mêmes du Conseil, par deux signataires de la présente pétition, MM. les docteurs Lebœuf et Relhié, nous vaudra une ample démonstration autant du vice du système actuel, que de la nécessité d'une réforme qu'ils sont chargés de vous proposer.

Les médecins, soussignés, osent espérer que le conseil municipal, suivant en cela la pratique des municipalités des autres départements, ne voudra pas laisser aux seuls médecins supporter les frais de médecine gratuite, et qu'il voudra bien, dans les proportions d'une rétribution modeste, mais légitime, les indemniser de cette partie d'un devoir qui incombe tout entier à la municipalité, aidée du département et de l'Etat.

Ils espèrent que le Conseil tiendra bon compte des efforts passés et du devoir nouveau que créera au médecin un intérêt nouveau.

Egalement partagés entre le ménagement qu'ils devront aux fonds d'une commune qui les indemniser, et la sollicitude qu'ils devront à ses pauvres, les médecins, soussignés, ne failliront jamais à cette double responsabilité, de leurs intérêts et de leur conscience.

(Suivent les signatures.)

(A suivre.)

M. Cornic, adjudant au 7^e de ligne, est nommé sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Belta, nommé lieutenant.

Le conseil d'Etat a adopté le projet relatif aux tribunaux consulaires déclarant électeurs tous les patentés, sauf les cas d'ingébilite provenant soit d'ingébilite politique, soit de condamnations pour fraudes douanaires, commerciales ou autres.

Nous lisons dans l'Echo de Marmande:

Un terrible accident de chasse vient de plonger dans la douleur et le désespoir deux familles, l'une de Bazadais et l'autre de Lot-et-Garonne. M. Roumazailles fils, gendre de M. Lapayre, maire de la commune de Caoujac, arrondissement et près de Marmande, partait pour la chasse, avec un de ses voisins, pour se livrer à cet exercice sur le territoire de la commune de Bernos, arrondissement de Bazas.

Au moment où il venait de traverser un barrage qui servait de fermeture à une propriété et se disposait à franchir une passerelle sur le Ciron, l'arme de son compagnon, qui le suivait de près, partit tout à coup, et d'une façon si malheureuse, que toute la charge alla se loger dans le genou gauche de M. Roumazailles. La blessure était horrible et une hémorragie considérable s'en suivit. M. Roumazailles a succombé, malgré les soins intelligents et empressés qui lui ont été prodigués peu de temps après avoir été frappé.

VARIÉTÉS

Discours de M. LÉON CIEUTAT substitut du Procureur Général, à l'Audience solennelle de rentrée du 4 novembre 1879, de la Cour d'Appel d'Agen.

Un Magistrat du XVI^e siècle

GÉRAULD DE MAYNARD

de St-Céré (Lot).

(suite)

Dans ces temps malheureux, au sein de ces dé-

fections ou de ces entraînements, Maynard demeure du parti dit des Politiques. Ferme et incorruptible, fidèle à la Religion, sans s'aveugler sur les abus commis en son nom, attaché au principe d'autorité, sans méconnaître les fautes de la Royauté, homme de mesure en tout, mais serviteur déterminé du Droit, tel on le voit apparaître, pendant 25 ans, avec ses grandes qualités d'esprit et de cœur, sa haute philosophie, ses mœurs tolérantes et pures, qui le rendent, en compagnie de quelques rares contemporains, supérieur aux passions de son siècle!

C'est ainsi qu'il ne craint pas de s'élever contre les excès de la Ligue, en démasquant ses visées anarchiques sous le voile de la Religion outragée, et en s'indignant contre « ces libertins qui prétendent » lapider l'autorité des Cours souveraines. » Il n'hésite pas davantage, en véritable Gallican, à proclamer l'indépendance des pouvoirs de l'Eglise et de l'Etat, s'insurgeant contre toute usurpation de chacun d'eux et déterminant, à l'aide de maximes d'une grande netteté, quelles sont, à son sens, les délicates frontières. Ailleurs, il signale tant les abus de la féodalité que ceux du clergé que le temps ne saurait couvrir. « au risque d'offenser et cholérer contre lui » les Seigneurs Ecclésiastiques et de s'exposer à la « censure de ses livres », qu'il fut, en effet, sur le point d'encourir. Malgré les attaques de la haine et ou de l'envie, il fera son devoir, « sans acception de » personnes qu'il a en horreur et abomination. » Aussi, tous les travers qui frappent ses yeux sont-ils dénoncés sans pitié: et les jeux de hasard, très fréquents déjà, et les présents reçus par certains Officiers de Justice « plus âpres à la curée qu'il ne » rait besoin » et les résistances à de légitimes causes de récusation, et « le malheur de la chicanaerie » des Praticiens, vrais vautours à long et noir plumage » et l'ignorance profonde de certains notaires « écrivant ce qui leur vient dans l'entendement » et la plupart couchant des paroles qu'ils ne savent et moins entendent si elles sont mâles ou femelles, » enfin, les prétentions illégales des Capitouls qu'il qualifie durement « de surgenons obortifs » de ces misérables grenouilles du siècle qui pour s'être enflées à l'envy des plus grands se sont crevées d'elles-mêmes. » C'est la même droiture, la même sincérité de langage, quand il laisse éclater la vivacité de sa foi, son dévouement au Roi et ses sentiments envers les Protestants, pour lesquels il veut « une esgale balance de justice (1). »

Vous avez vu, Messieurs, son attachement pour le chef de sa Compagnie, type de l'honneur et du courage civil. Cet attachement vous révèle la mesure de ses regrets, qui ne tardèrent pas à devenir ceux du public. Les historiens décrivent longuement les solennelles réparations de la Ville et du Parlement assemblés, faites deux ans après, en l'honneur de cette illustre victime de la fureur des factions. Il est permis d'assurer que Maynard fut un des premiers à s'y associer: ses vives peintures du temps de la Ligue, ses sévères appréciations sur « Messieurs de la Cour » faisant partie de la Confraternité des zélés et bien ayses d'être célébrés par des déclamateurs publics », disent assez haut ses sentiments.

Il ne faudrait pas croire que ces témoignages, portés dans ses écrits et de beaucoup postérieurs aux événements, sont sans influence pour la révélation de sa conduite passée. La réflexion fait vite justice de cette vaine objection: dédiant son œuvre à ses Collègues, l'auteur n'aurait-il pas soulevé une immense protestation, si son attitude avait été contraire aux déclarations de l'ouvrage? Ne sait-on pas assez, du reste, le choix honorable que l'on faisait de lui, sa désignation pour la Chambre de l'Edit, ses flatteuses relations avec les d'Affis et les grands magistrats de son temps, qu'il nous découvre, non sans une certaine complaisance, et à son grand honneur. Un ancien a dit: « Les amitiés solides sont faites des mêmes aversions et des mêmes sympathies. »

Mais si tel est l'homme public, l'homme privé ne lui est pas inférieur. Sous cet aspect, on le trouve modeste, indulgent, fidèle à l'amitié, s'absorbant dans les joies paisibles ignorées de l'étude et de la famille, la famille, cette petite patrie, comme on l'a dit si heureusement. Sa modestie! elle éclate à chaque page, presque à chaque ligne: ici, il s'excuse d'avoir publié son livre et d'avoir subi une sorte de violence; là, il signale, avec scrupule, la moindre source de son érudition. Mais, où il est difficile de ne pas voir la marque irréusable de sa simplicité de mœurs, c'est dans son refus, en janvier 1589, de la charge éminente de Juge-Mage, à Toulouse même et elle lui avait été offerte, cependant, « sans aucune finance. » (2) Ce jour-là, il foulait aux pieds la fortune et les honneurs. (3)

Il se garde, toutefois, d'oublier le généreux redevantaire et de faillir à ce devoir d'affectueuse reconnaissance; et cette gratitude fidèle envers ses amis, devient un second trait de son caractère. Après

(1) Arrêts, Passim.

(2) Arrêts, III, 33.

(3) La charge de Juge-Mage de Toulouse (Lieutenant-Général du Sénéchal et Présidial) était une des plus hautes charges de judicature subalterne du Royaume; si bien que François de Clari, nommé au refus de Maynard, sortit de la Premier Président au Parlement de Toulouse. Avant François Chappuy, le résignataire de Maynard, le Juge-Mage était ce célèbre Guy du Faur de Pibrac. (Voir au surplus, sur cette fonction, un article des plus intéressants de M. Pons, dans le *Recueil de l'Académie de Législation de Toulouse*, 1860, page 99.)

Fernand, qui ne survécut que quelques mois à la promotion de son disciple de prédilection, les noms des autres familiers de Maynard se pressent en foule : C'est l'illustre médecin de son temps, Augier Ferrier, non moins versé dans l'étude du Droit que des autres Sciences, Pierre du Faur de Saint-Jory et les Daffis, ses condisciples, dont il parle souvent avec honneur ; ailleurs, c'est M. de Jossé, son collègue à la deuxième des enquêtes, dont il vante les qualités, sans omettre non plus ses travers « particulière-ment sa promptitude et soudaineté de cholère, » esclatant même à l'audience » et dont il lui faisait des remontrances, du reste toujours bien accueillies ; plus loin, enfin, les Présidents de Bertier, de Tornoer, de Verdun, de Paulo, lui-même, et surtout Mathieu de Chalvet, (1) dont la flatteuse affection était payée de retour, et d'un retour qui allait jusqu'au scrupule. On peut le dire avec une certaine vérité, le *Livre des Arrêts* est une galerie variée où, dans un cadre plus ou moins magnifique, se trouvent suspendus les portraits des personnages en relation avec l'auteur.

Que dire de sa merveilleuse charité ? Soit qu'il s'explique avec vivacité sur ce qu'il appelle la méconnaissance des droits de l'un de ses fils, au sujet de sa réception au Parlement, soit qu'il réponde à un libelle d'attaques personnelles d'une partie plaidante devant le Sénéchal d'Agén, ou encore à de hauts dignitaires du Clergé qui avaient menacé ses écrits des censures Ecclésiastiques, il garde en toute occasion la modération de la pensée et la mesure du langage, réservant à l'exclusion de la personne, sa critique pour le procédé illégal ou injurieux.

(à suivre).

(1) Arrêts, Passim.

Théâtre de Cahors.

La population cahorçaise a lu avec un étonnement profond, sur la dernière affiche théâtrale, l'avis suivant :

« Le directeur prévient le public, que devant faire une absence de deux mois, il ne sera plus donné que six représentations. La rentrée de la troupe aura lieu du 15 au 20 février. »

Nous avions pensé jusqu'à ce jour, qu'en subventionnant le théâtre, l'administration municipale s'était réservée un certain nombre de représentations non interrompues, ainsi que cela se pratique généralement. Mais rien ne se fait à Cahors comme ailleurs.

Il faut bien croire que si M. le directeur du théâtre nous tire gracieusement sa révérence, après avoir bien préparé, aux frais de la ville, un répertoire qu'il ira offrir ailleurs, comme étrennes du jour de l'an, c'est que le traité intervenu entre lui et la municipalité l'y autorise.

Ce n'est donc pas lui qu'il faut blâmer, mais bien les auteurs de ce fameux traité qui procure des distractions à Pézenas ou autres lieux, et coûte à Cahors 600 fr. par mois !

A l'époque du jour de l'an, vous aviez, mes bons concitoyens, l'habitude de prendre un peu plus de plaisir qu'à l'ordinaire, eh bien, il faudra s'en passer à l'aurore de 1880, de par l'impénétrable et inflexible volonté municipale.

Autrefois, la ville ne subventionnait pas le théâtre, et chacun se souvient si les troupes d'alors valaient moins que celles d'aujourd'hui. Voyez un peu la figure que ferait M^{me} du Laurens, qui crapante actuellement la musique d'Offembach, à côté des M^{lles} Lacombe, des Guendelli, des Crouzat, des Bonconiglio, des

Azibert, véritables artistes, si applaudis sur notre scène en des temps bien peu fortunés pour les directeurs ! Ne se souvient-on pas encore des Poget, des Tournié, des Castelmarty, des Boucher, des Vincens, chanteurs de race, dont plusieurs sont arrivés aux premières scènes lyriques. C'était le bon temps. Ces braves gens ne connurent jamais la couleur de l'argent municipal, et pourtant ils passaient parmi nous les hivers entiers, nous procurant, sans désemparer, de vrais plaisirs de gourmets.

Un simple engagement moral suffisait alors pour retenir les directeurs ; aujourd'hui on élucubre des traités en forme, savez-vous pourquoi ? pour permettre à ces Messieurs de faire des absences de deux mois, et d'aller donner ailleurs les représentations dont nous aurons en à Cahors, au prix de 600 fr. par mois, les répétitions générales... Ah le bon billet ! C'est un vrai comble ! Tous nos compliments, messieurs les administrateurs de la ville, tous nos sincères compliments.

En résumé, Cahors a dépensé l'an dernier 24,000 fr. pour restaurer son théâtre ; il accorde une subvention de 600 fr. par mois ; il donne l'éclairage gratuitement, pour aboutir à quoi ?

A laisser le théâtre fermé pendant la saison où les distractions sont le plus recherchées.

A laisser le directeur partir en villégiature, jusqu'au jour où il daignera nous ramener sa troupe esquintée.

O heureux directeur ! O municipalité débonnaireissime !!

La direction s'apercevant qu'elle s'engageait témérairement dans les sentiers usés du mélodrame, a fait avant-hier tous ses efforts pour effacer de notre souvenir la soirée néfaste de *Monte-Christo*... et la reprise des *Cloches* que les artistes ont jouées avec une désinvolture tout aimable, et en déployant les grâces d'une chorégraphie par trop accentuée. M. Morvand a été chercher dans le fond de ses cartons une vieille comédie en trois actes, de Legouvé, pleine d'esprit et de beautés littéraires : *Par droit de conquête*.

M. Morvand, qui remplissait le rôle de Georges-Bernard, a été bien. Dans cette lutte pleine de péripéties émouvantes, où deux passions sont en présence, l'amour et la piété filiale ; il a déployé un réel talent de comédien ; un peu trop de nerfs pourtant...

Pourquoi M^{me} Nelly ne savait-elle pas son rôle ? Et puis pour une marquise de l'ancien régime, elle manque un peu de distinction, et réalise plutôt ce type de bourgeoise de la rue St.-Denis que l'on retrouve dans les romans de Paul de Kock.

Je craindrais de me répéter en félicitant M. Landrin, qui se prête à merveille aux rôles les plus divers. C'est un artiste d'avenir qui se corrigera de ses exhubérances de ton et de gestes.

Notre timide ingénue, j'ai nommé M^{me} Manin, est toujours un peu froide ; c'est dommage, car elle a bonne volonté et bonne mémoire.

M. Crépy a montré plus de vigueur qu'en ses rôles précédents.

La reprise de la *Jolie parfumeuse* a repeuplé la salle où de nombreux vides commencent

à se faire depuis l'invasion du drame.

Sauf M. Portulier, qui chante agréablement, comptons force mesures et force soupis sur le reste de l'interprétation.

L'excellent pianiste Desterac, s'est permis, paraît-il, une fugue sur Bordeaux. Son remplaçant, des capacités duquel nous ne doutons pas, est loin d'être à sa hauteur ; il pousse les artistes au point de leur faire perdre haleine.

On dit qu'il va être remplacé ; nous ne voyons pas de mal à ça.

Un fauteuil.

Jendî, *Les Ganaches*, de Victorien Sardou.

Bourse de Paris

Cours du 25 Novembre

Rente 3 p. %	81.30
— 3 p. % amortissable	83.15
— 4 1/2 p. %	112.00
— 5 p. %	112.05

Musée artistique et littéraire.

Sommaire du n° du 22 novembre.

Texte: Le Bréviaire Grimani, Van Gor. — Un portrait à la plume (Van Dyck), E. Fromentin. — La Fontaine de Pérouse, Sarmay. — Une loi à faire, A. G. — Memento chronologique (suite), Louis Clerc. — Amusettes, E. Lefebvre. — Petite Chronique, X.

Gravures: Bréviaire Grimani (*La vie au mois de Janvier*). Fac-simile d'un dessin de M. A. Mouglin, d'après Memling. — Lions. Fac-simile d'une gravure d'Abraham Blotting, d'après F.-P. Rubens. — Après le Bain. Dessin de Lalauze, d'après le tableau d'Ignace Spiridon. — Van Dyck. — Fac-simile d'une eau-forte de Van Dyck représenté par le procédé Amand Durand. — Dessin de Van Dyck (*Musée du Louvre*). Photographure directe de MM. Yves et Barret. — Portrait d'homme (*Musée du Louvre*). Réduction d'un dessin de A. Van Dyck. — Fontaine de la place du Dôme, à Pérouse, par Nicolas de Pise, Giovanni de Pise son fils, Arnolfo. Dessin de Toussaint. — Une prise de Bac. — Venise. Dessin d'Alex. Brun, d'après le tableau de Van Hennen. — Cul-de-lampe de Zeemann. Fac-simile d'une de ses gravures. — Lettres ornées: I, de l'Alphabet de Mitelli. — B, lettre tirée de l'Alphabet de François Hermann. — D, lettre tirée de l'Alphabet de Preisler. — D, lettre composée par le chevalier Peitot, gravée par Bossi.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 364^e livraison (22 novembre 1879). — TEXTE: Mandarine, par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. — Les Travailleurs de la Mer, par M^{me} Gustave Demoulin. — Le Roi des bons garçons, par J. Girardin. — Horace et Blanche, par Charles Raymond. — Les tubes de Goussier, par Albert Lévy. — Robert Darnet, par Ernest Daudet. — Les lunettes de maman, par L. Sévin. — A travers la France: Villeneuve-sur-Lot, par A. Saint-Paul.

DESSINS: Delort, Sahib, Taylor. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LE TOUR DU MONDE. *Nouveau journal des Voyages*. — Sommaire de la 985^e livraison (22 novembre 1879). — L'Amérique équinoxiale, par M. Ed. André, voyageur chargé d'une mission du gouvernement (1875-1876). — Texte et dessins inédits. — La région de Pasto (Cauca). — Douze gravures de Riou, H. Clerget, Sirouy, Emile Beyard, Maillart et Sellier. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Pour ceux que leur profession oblige à parler beaucoup : avocats, professeurs, orateurs, prédicateurs, quoi de plus désagréable qu'un mal de gorge, un rhume, ou restant de bronchite ? On emploie à profusion, mais sans grand résultat, chacun le sait, une série de pâtes, sirops, tisanes, etc., qui, le plus souvent,

laissent la maladie suivre tranquillement son cours. Il n'y a guère que le goudron qui puisse apporter un soulagement rapide, on peut dire presque instantané quand il est pris à dose suffisante. Pour obtenir ce résultat, il convient de prendre à chaque repas quatre à six capsules de goudron de Guyot.

Le flacon, du prix de 2 fr. 50, contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient donc à quelques centimes par jour, et l'on peut affirmer que sur dix personnes qui l'ont essayé, il y en a neuf qui s'en tiennent à cette médication.

Les capsules de goudron de Guyot, en raison de leur succès qui grandit chaque jour, ont suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs.

Crédit Foncier de France

Prêts hypothécaires à court terme sans amortissement. Emission d'Obligations foncières à court terme.

Le *Crédit Foncier de France* consent des prêts hypothécaires à court terme sans amortissement, d'une durée qui ne dépassera pas 5 années.

L'intérêt de ces prêts sera de 4 45 %, sans commission, pour une durée de 4 à 5 ans.

Ce taux pourra être réduit, suivant accord, pour les prêts d'une durée inférieure à 4 ans.

Le *Crédit Foncier de France* met aujourd'hui en souscription des Obligations foncières à court terme, au porteur ou nominatives, aux taux suivants :

à 1 an d'échéance	2 %
à 2 ans	2 1/2 %
à 3 ans	3 %
à 4 et à 5 ans	4 %

Les Obligations au porteur sont de 500 fr. les Obligations nominatives sont de toute somme multiple de 100 francs.

S'adresser : pour Obligations, au *Crédit foncier de France* et à MM. les Trésoriers Généraux et les receveurs particuliers de finances ;

Pour le prêt au *Crédit foncier de France* aux Notaires.

DÉJEUNER DES DAMES

ET DES JEUNES PERSONNES

Pour remplacer le chocolat, souvent si difficile à digérer, et le café au lait, dont les effets débilitants occasionnent aux dames certaine maladie de grands médecins recommandent spécialement le *Racahout de Delangrenier*, aliment aussi léger qu'agréable, possédant les propriétés nutritives et reconstituantes qui conviennent aux personnes atteintes de chlorose ou d'anémie. Dépôts dans chaque ville. (Se méfier des contrefaçons.)

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

NOMENCLATURE

DES RUES DE CAHORS

Quartier du Nord-Est.

Ce quartier est limité à l'Est par le cours du Lot ; au Sud par les rues St-James et celle de l'Hôtel de Ville ; à l'Ouest par le Boulevard Nord ; et au Nord par l'ancien Rempart de la ville.

Le faubourg de Cabessut est annexé à ce quartier.

Avec ce faubourg le quartier Nord-Est renferme 87 rues, quais et impasses qui portent les noms spéciaux indiqués ci-dessous :

Noms Anciens.	Noms Nouveaux.
I. l'Araignée.	I. de Cardillac.
A. des Templiers.	R. P. de Bernic.
I. Bourrus.	I. de Fouillac.
R. Baudus.	R. des trois Baudus.
innommé.	I. Bessières.

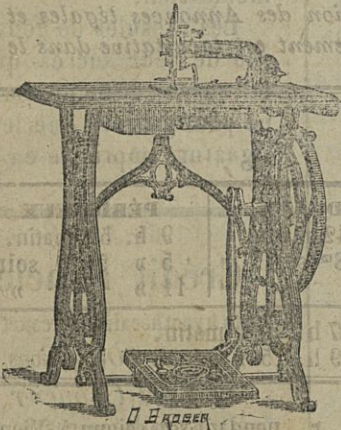
(1) Abréviations : I. Impasse ; P. Place ; R. Rue ; A. Avenue. Q. Quai.

Noms anciens.	Noms nouveaux.	Noms anciens.	Noms nouveaux.	Noms nouveaux.	Noms anciens.	Noms anciens.	Noms nouveaux.
I. Bataille.	I. Henri Decremps.	P. de la C.-de-fer.	P. G. de Lacroix.	innommée.	R. de l'île, à Cabes.	R. du P. au Vent.	R. du Portail Alban.
I. Baldy.	I. de la Tour.	R. de la C.-de-fer.	R. G. de Lacroix.	R. Jean XXII.	maintenu.	R. Pélegrin.	maintenu.
R. Baldy.	R. de la Tour.	R. de la C.-de-fer.	R. Jean Lacoste.	R. des Jardiniers.	R. Falret.	R. du Pont-Neuf.	maintenu.
R. Balitrand.	R. H. de Richeprey.	R. Jean Darnis.	maintenu.	P. St-James.	P. Henri IV.	Pont-Neuf.	maintenu, au pont
R. des Bouchers.	R. de la Préfecture.	R. de la Daurade.	maintenu.	I. Lacombe.	I. de la Chantrerie.	Heuri IV.	maintenu.
I. Bouzerand.	I. Lauricesque.	R. du Bio.	R. de Via.	I. Lagarde.	I. Paul Seguier.	Q. de S. d'Aguesseau.	Q. Champollion.
Chemin de halage de	R. de Coty.	R. des Elus.	P. Lucégnus.	R. de la Liberté.	maintenu.	Q. du Port-Bulier.	Q. de Regourd.
Cabessut, en aval		P. des exécutions.	R. de l'Écluse à	P. Lafayette.	R. de l'île.	I. Rossignol.	I. Jean Laserre.
du Pont-Neuf.		innommé.	Cabessut.	R. du Merle.	R. de l'Hôtel-de-V.	S. de L'abreuvoir.	R. de l'Abreuvoir.
I. Carbate.	I. H. de St-Cyr.	R. Faydel.	maintenu.	R. de la Mairie.	R. Salvezou.	innommée.	R. A. Beraldi.
R. Casserie.	R. Cathala Coture.	R. Fondu-Haute.	maintenu.	R. Mondain.	maintenu.	I. St-Gélis.	I. de Boissy.
R. de la Chantrerie.	maintenu.	R. du Four Sainte-Catherine.	maintenu.	R. de Mirepoise.	maintenu.	R. Soubirous.	maintenu.
R. du Chât. du Roi.	maintenu.	I. du Four.	maintenu.	R. nouvelle créée.	R. neuve St-Barthélemy.	R. Salvat.	maintenu.
I. de la Citadelle.	maintenu.	P. du Faubourg Labarre.	maintenu.	R. Marine.	maintenu.	I. Saint-Pierre.	maintenu.
R. Clément-Marot.	maintenu.	R. du Faubourg Labarre.	maintenu.	P. Nationale.	P. du Marché.	R. St-James.	maintenu.
I. Calmon.	I. Dellard Galisque.	R. du Faubourg Labarre.	maintenu.	P. des Oules.	P. Clément-Marot.	R. St-Catherine.	I. St-Catherine.
Chemin de halage de	Q. de la Verrerie.	R. de Fraysse.	R. Labarre.	P. aux Bois.	P. des pet. boucher.	R. St-Barthélemy.	maintenu.
Cabessut, en amont		R. du Bousquet.	R. Antoine Blanc.	P. de l'église de	P. de la Verrerie.	R. St-André.	R. Fontenilles.
du Pont-Neuf.		R. Flourens.	maintenu.	Cabessut.	maintenu.	R. Travessière F.	R. Anne Besse.
I. Couture.	I. B. du Poujet.	Rue du Faubourg Cabessut.	R. Jean Vidal.	P. des Variétés.	maintenu.	R. Vergnis.	maintenu.
I. Cayla.	I. Nadaillac.	I. Gragnou.	R. des Jacobins.	R. du Port-Bulier.	maintenu.	R. des Variétés.	
I. Camina de.	R. J. de Montaudier.		I. Hugues Satel.	R. du Portail des Augustins.	maintenu.		
I. Carrière.	I. G. de Maynard.						

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES,
ARTICLES DE VOYAGE.
MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTEMES
Accessoires, pièces de rechange et fournitures.
Coupe-boutonniers. . . . 2 fr.



Laines et cotons filés.
Fils et cotons à tisser.
Toiles, Nappes, Ser-
viettes. Tapis et des-
centes de lit. Nattes et
paillasons. Calicots,
Toiles à matelas et pail-
lasse. Peignes à tisser.
Bougie économique à
essence. Couvertures
de voyage et Chance-
lières. Couvertures de



laine et de coton. Ta-
pis d'appartement et
passages. Mouchoirs fil
de Cholet, couvre pieds,
Indiennes meubles,
Molletons, Couteils et
Cadis, Gilets flanelle de
santé. Blouses, Chemi-
ses, Pantalons, Cale-
çons, Jupons, Tricots,
etc., etc.

SEMELLES HYGIENIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 1 fr.

Maison LARRIVE,

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

VÊTEMENTS IMPERMÉABLES ET CHAUSSURES CAOUTCHOUC

Pharmacie Centrale de Cahors
ESCROUZAILLES
PHARMACIEN
Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinel, et vou-
lant continuer les traditions de
l'ancien et regretté Maître de la
Pharmacie Centrale, j'ai
l'honneur de prévenir le Public
que je ferai tous mes efforts pour
conserver et augmenter la confia-
nce de la clientèle de la Maison.
Ancien élève de M. FILHOL,
professeur de chimie et Direc-
teur de l'Ecole de Médecine et de
Pharmacie de Toulouse, je viens
me recommander à mes clients par
la conscience que j'ai de ma pro-
fession, l'attention que je porterai
dans mes préparations pharmaceuti-
ques et le prix modéré de mes
produits.

On trouvera à la Pharmacie
centrale, le dépôt de toutes
les spécialités françaises et étrangères
l'Elixir vermifuge, le sirop et pastil-
les des Chantres de F. VINEL, les
Thés et Chocolat variés. — Les Ban-
dages, Bas à varice sur mesure,
Ceintures, ventrières, Irrigateurs,
Clyso-pompes, Biberons, articles
d'allaitement. Bout de sein, etc.,
etc. Les produits chimiques pour
la photographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera
encore à la Pharmacie Vinel,
divers produits composés par le
successeur, qu'il livrera au public
avec la garantie de son nom. Tels
sont : le Sirop pectoral contre les
rhumes récents et anciens, l'Extrait
fluide des 3 quinquinas pour pré-
parer soi-même instantanément 1
litre de vin de quinquina; la Li-
queur concentrée de goudron pré-
parée par un procédé mécanique
tout nouveau, employée avec
succès, dans les maladies des
voies urinaires et respiratoires;
l'injection végétale, guérison assu-
rée des maladies secrètes après 8
ou 10 jours de soins; diverses
Eaux de toilette possédant des
propriétés hygiéniques incontestables;
un Composé chimique contre
les tâches de rousseur et les bou-
tons de la figure; l'eau chimique
contre la chute des cheveux; le
liment à la glycérine contre
les gerçures et les fissures de la
peau; Eau de quinine, Eau de
Cologne supérieure, Eau de Botos,
Vinaigre de toilette, etc., etc.

VINAIGRE DE TOILETTE
DE
JEAN-VINCENT BULLY
67, Rue Montorgueil, à Paris

Le Vinaigre de Toilette de JEAN-VINCENT BULLY,
récompensé aux grandes Expositions en France, en Angleterre
et aux Etats-Unis, a reçu, comme Spécialité, pour l'excellence
de sa fabrication, la première Médaille à l'Exposition Universelle
de 1878.

Sa supériorité sur toutes les Eaux de Cologne est
incontestable et la faveur dont il jouit pour tous les usages
de la toilette, il la doit uniquement à ses qualités vraiment
exceptionnelles.

EXIGER CETTE CONTRE-ÉTIQUETTE



Voir la Notice jointe au Flacon

PRESSOIR A VENDANGE
SYSTEME DE J. LESCAZES, ingénieur.

S'adresser pour l'arrondissement de
Cahors, à M. Durieu, rue d'Arnis, à
Cahors.

Le Pressoir est exposé sur la Place
d'Armes.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Anciennement Compagnie Royale

FOUDS DE GARANTIE : 160 MILLIONS

Constitution immédiate d'un Capital
payable au décès de l'Assuré
PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS
POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices
de la Compagnie

Augmentation du Revenu
PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE
OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie.....	48,412,727 fr.
Arrérages payés aux Rentiers.....	153,543,717 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière.....	17,776,073 fr.

S'adresser pour les renseignements, à
M. Bénéch, à Cahors; M.
Puel, à Figéac; Lacambre,
à Gourdon; Bap^{le} Planiol, à
Souillac.

MERVEILLEUX
12^{fr.} MONTRE CYLINDRE
AMÉRICAINNE

se remontant et se mettant à l'heure sans rien ouvrir,
en beau métal nickelé richement décoré or relief,
envoyée franco avec garantie sur facture et tarif
de Montres et Chaines de tout prix et genre.
Avec mandat ou timb. au dépositaire de France,
6, Tribunal P. P., Clos-S-Paul 4 à Besançon (Doubs)

LE MÊME Seul fait avant exposé
à Sydney (Australie) VEND :

Montres à clef ordinaires.....	5 fr.
Montres-Réveil à cylindre.....	18 fr.
Remontoirs tout Argent, à s ^{tes}	25 fr.
Remontoirs tout OR, à s ^{tes}	75 fr.

COPEAUX DE GOUDRON

DU DOCTEUR BRISSAUD (S. G. D. G.)
La meilleure préparation de Goudron contre
RHUMES, BRONCHITES, GRAVELLE
Un copeau de goudron, mis dans une carafe,
donne en quelques instants une Eau de Gou-
dron délicieuse, salubre et rafraîchissante.
La boîte : 1 fr. 50.
ENVOI PROSPECTUS SUR DEMANDE
LIEUTARD & C^o, 88, boulevard Sébastopol, PARIS
Dépôt à Cahors, pharmacie centrale.

A VENDRE

DE SUITE POUR CAUSE DE MALADIE
Un Fond de
CHAUDRONNERIE et de FERBLANTERIE
Situé à Cahors, rue de la Liberté,
bonne clientèle.
S'adresser à M. Alazard, rue de la
Liberté.
On donnera toute facilités pour le
paiement.

A VENDRE

en bloc ou en détail
Un beau Domaine
Situé à Rastassac, commune de
Montcabrier, canton de Poy-l'Évêque,
composé de Maison de maître et de
colon, Hangar, Granges, Ecuries,
Remise et Étables. 7 hectares de terre
labourables, 10 hectares de Bois,
4 hectares de prés et deux hectares
et demi de vignes.
S'adresser à M. Lacour, proprié-
taire, qui donnera toutes les facilités
possibles pour les paiements.

GUÉRISON IMMÉDIATE

des RHUMATISMES, NÉURALGIES et MAUX de TÊTE
En faisant usage continu de la



Plus de Rhumatismes Plus de Névralgies
Seule Pile électrique à la portée de tout le monde.
Vente unique à Cahors, chez M^{rs} Man-
delli, frères bijoutiers.

AVIS

Aux Pharmaciens, Droguistes, Photographes,
CHIMISTES, etc., etc.

Eau distillée

13 c. le litre

A l'Imprimerie A. LAYTOU, rue Valentré.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ,
à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires
de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'effor-
cerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux
commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la
bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

1 FRANC par AN 63,000 Abonnés 52 NUMÉROS
Le Moniteur des Valeurs à Lots
(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs.—La Cote officielle de la Bourse.
Des Arbitrages avantageux.—Le Prix des Coupons.—Des Documents inédits.
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT.—Capital : 8,500,000 fr.
Abonnements : UN FRANC PAR AN, 17, rue de Londres, Paris.

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la
travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera
chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal,
blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange
pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en
longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à
main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromé-
tres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins,
boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveau-
d'eau et à balle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-
d'eaux et à balle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-
microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis,
canons, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, éprouvettes,
groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la
Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS	ARTICLES DE PARIS,
DE LA MAISON CHRISTOFLE	TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉARGENTURE.	ET RÉPARATIONS.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE	ASSORTIMENT
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES	DE REVOLVERS DES FABRIQUES
D'OR ET D'ARGENT.	DE LIÈGE.

EN VENTE CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES, LE

DICTIONNAIRE

DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS INDUSTRIELS
Par E.-O. LAMI et A. THAREL

Cette magnifique publication, rédigée par d'éminents écrivains, composée
avec un grand luxe typographique, formera 5 volumes in-8° de 800 à 900
pages chacun, ornée d'environ 2,500 gravures sur bois.

Prix de la Livraison, contenant deux feuilles : 50 centimes.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, dont le prix est de 125 francs, en
envoyant un mandat-poste de 25 francs pour le premier volume. Les Sous-
cripteurs le recevront franco, à leur choix, soit complet, soit par série de
cinq livraisons ou dix feuilles.

Les quatre premières séries sont éditées; elles contiennent 320 pages à 2
colonnes avec 162 gravures sur bois. Prix de la série, 2 fr. 50.

Paris, 14, rue Saint-Lazare.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.